



# W E N D E L

PUBLICATION SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L. 225-88-2 DU CODE DE COMMERCE – 5 JANVIER 2022

## Conventions relatives aux co-investissements

### **Personnes intéressées :**

- André François-Poncet et David Darmon, membres du Directoire ;
- Harper Mates et Sophie Tomasi Parise, membres du Conseil de surveillance représentant les salariés.

### **Objet, conditions financières et intérêt des conventions :**

#### **Tarkett**

En avril 2021, Wendel s'est associée à la famille Deconinck pour le rachat de titres de la société Tarkett. L'investissement de Wendel a eu lieu entre juillet et décembre 2021.

#### *Co-investissement initial :*

En juillet 2021 :

- André François-Poncet et David Darmon ont respectivement investi 100.252 €,
- Harper Mates a investi 50.126 €,
- Sophie Tomasi Parise a investi 3.759 €.

#### *Co-investissement complémentaire :*

En décembre 2021 :

- André François-Poncet et David Darmon ont respectivement investi 7.632 €,
- Harper Mates a investi 3.816 €,
- Sophie Tomasi Parise a investi 286 €.

Les co-investissements visés ci-dessus ont été réalisés conformément aux règles applicables en la matière pour la période 2021-2025, décrites dans le Document d'enregistrement universel 2020 en p. 468 et 469. Ils ont été effectués à travers, pour la partie en deal par deal (50%), le compartiment Tarkett du fonds Expansion 17 SCA FIAR et, pour la partie mutualisée (50%), le compartiment Millésime III du fonds Global Performance 17 SCA FIAR.

Le Conseil de surveillance a constaté l'intérêt pour la Société de favoriser par ces co-investissements la réalisation du plan stratégique et la rétention des talents.

## **Crisis Prevention Institute (CPI)**

Harper Mates a réinvesti 67.001€ dans la société CPI en conformité avec les principes de co-investissement 2018-2021 décrits dans le Document d'enregistrement universel 2020